

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01094

Numéro SIREN : 482 667 094

Nom ou dénomination : A.E.C MEDITERRANEE

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2019 sous le numéro de dépôt 8502

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

A.E.C MEDITERRANEE

753 rue Marius Petipa
34080 Montpellier

V/REF :

N/REF : 2005 B 1094 / 2019-B-8502

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 04/06/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/06/2018

Concernant la société

A.E.C MEDITERRANEE
Société à responsabilité limitée
753 rue Marius Petipa
34080 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-8502 le 04/06/2019

R.C.S. MONTPELLIER 482 667 094 (2005 B 1094)

Fait à MONTPELLIER le 04/06/2019,

LE GREFFIER



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise AEC MEDITERRANEE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 67 Rue Joe Dassin Parc 2000 34000 MONTPELLIER

SIREN

4	8	2	6	6	7	0	9	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

certifié conforme

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF						Exercice N clos le 31/12/2017	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	16 980	012		16 980
		Autres *	014	6 762	016		6 762
	Immobilisations corporelles *		028	38 827	030	38 827	
	Immobilisations financières * (1)		040	7 765	042		7 765
	Total I (5)		044	70 335	048	38 827	31 508
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	281 064	070		281 064
		Autres * (3)	072	71 138	074		71 138
		Valeurs mobilières de placement	080	56	082		56
		Disponibilités	084	28 114	086		28 114
		Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II		096	380 372	098		380 372	
Total général (I+II)		110	450 707	112	38 827	411 880	
PASSIF						Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			10 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			1 000	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		73 169	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			40 881	
	Provisions réglementées		140				
Total I		142			125 051		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			21 218	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172		239 112	
	Produits constatés d'avance		174			26 500	
Total III		176			286 830		
Total général (I + II + III)		180				411 880	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	26	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

AEC MEDITERRANEE
Sarl au capital de 10000€
Siège social 67 RUE JOE DASSIN
34080 MONTPELLIER
Rcs MONTPELLIER 482 667 094

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an 2018,
le 30 JUIN, à 9 heures

Les associés de la société AEC MEDITERRANEE, société à responsabilité limitée au capital de 10000€, divisé en 1000 parts de 10€ chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur la convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur TRAN VAN BA Michel, propriétaire de -----	668 parts
Monsieur ATTAD Youssef, propriétaire de -----	166 parts
Monsieur ALLALI Farid, propriétaire de -----	166 parts
Total -----	1000 parts

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur TRAN VAN BA Michel, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et décision à cet égard,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 40881 € et que les sommes distribuables sont constituées comme suit :

Origines du résultat à affecter :

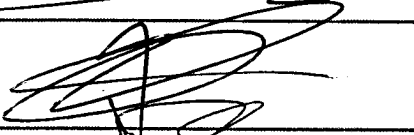
• résultat de l'exercice	40881 €
• report à nouveau antérieur	73170 €
• prélèvement sur les réserves	. €
• Total	114051 €

Affectation proposée :

• réserve légale	. €
• autres réserves	114051 €
• report à nouveau	. €
• dividendes	. €
• Total	114051 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

Feuille de présence	parts	signatures
Monsieur TRAN VAN BA Michel	668	
Monsieur ATTAD Youssef	166	
Monsieur ALLALI Farid	166	
Total parts	1000	

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AEC MEDITERRANEE

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		211		
		Services *		217		218	500 108	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					221		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	2 047	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	502 154	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					231		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	187 346	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	439	244	1 419
	Rémunérations du personnel *					250	229 231	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	35 014	
	Dotations aux amortissements *					251	899	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	4 866	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						261	458 775	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	43 380
Produits financiers	(III)	280	3		Charges financières	(V)		291	159
Produits exceptionnels	(IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	2 342	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	40 881
---	--	--	--	--	--	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

40 881

314

Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sextes D))			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			350
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352	40 881
Déficits	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							356	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								370	40 881
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD